

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS20

présenté par
Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 22

À la fin de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« pour accomplir l'action ou les actions du projet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.